



Congrès de la Fcpe Paris des 20 et 21 mai 2011

« Motion présentée par le conseil d'administration de la FCPE Paris »

Livret Personnel de Compétences

Le Livret Personnel de Compétences (LPC) est mis en place dans le 1^{er} degré et dans les collèges. Il permet notamment d'attester la maîtrise des compétences du socle commun et conditionne au collège l'obtention du Diplôme National du Brevet. L'extension du LPC dans les lycées est en cours de préparation.

Le LPC induit de profondes transformations. Il ne s'agit plus d'évaluer un travail réalisé par un élève mais d'évaluer ses « compétences, acquis, aptitudes, expériences et engagements », « diplômes, attestations, certifications, acquis en milieu scolaire, familial, associatif, en entreprise », comme cela est précisé dans les textes. On le voit, certaines compétences, en particulier les compétences 6 (compétences sociales et civiques) et 7 (autonomie et initiative) relèvent davantage d'éléments d'appréciation subjectifs se rattachant à la personnalité de l'élève, que d'acquis dans le cadre des apprentissages. Elles définissent des normes comportementales et sont potentiellement un déni du caractère évolutif de la personnalité de l'enfant et du libre choix de chacun.

Les modalités de mise en œuvre du LPC ne sont pas clairement explicitées et sont de fait variables selon les établissements. Surtout, elles sont placées sous la seule responsabilité du maître ou du professeur principal, au mieux en concertation avec d'autres enseignants de l'établissement. À ce titre, le LPC ne constitue pas une alternative aux notes.

Le LPC se révèle une liste très longue d'items, qui sont pour la plupart exprimés avec des mots inintelligibles pour les non spécialistes, ce qui rend impossible toute compréhension de l'évaluation de l'élève, tout suivi de la progression de ses apprentissages par l'élève comme par ses parents.

La mise en place et la généralisation en cours du LPC s'effectuent dans la plus grande confusion, sans concertation réelle ni avec les parents ni avec les enseignants. Des questions essentielles restent ainsi ignorées ou recouvertes sous une couche de mots et considérations théoriques, au prétexte qu'il faudrait avancer vite.

La Fcpe Paris exige le retrait du Livret de Compétences et l'ouverture d'une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative pour réfléchir à d'autres formes d'évaluation.